Chères amies adhérentes,

Chers amis adhérents,

Dans deux semaines, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour démarrer la saison 2021-2022.

Pour la sécurité de toutes et de tous, compte tenu de la règlementation en vigueur applicable aux établissements recevant du public, votre « ***pass sanitaire*** » vous sera demandé dès l’entrée dans nos locaux, notamment lors de votre inscription.

Le contrôle s’effectuera par lecture du QR code ou du justificatif papier.

Pour ne pas avoir à présenter votre pass sanitaire à chaque passage dans les locaux, les adhérents vaccinés qui le souhaitent pourront se faire enregistrer comme tels. Ces données ne seront transmises qu’aux seuls animateurs concernés.

Certains animateurs n’accepteront que les adhérents vaccinés. Les activités concernées sont listées sur le site AVF Vannes et seront rappelées lors de votre inscription.

En attendant de vous retrouver pour la nouvelle saison.

Cordialement,

Xavier Le Gall